

## Compte rendu du conseil municipal du 22 Mars 2018

**Membres présents** : PILLOUD Claude, CRETIN Ludovic, MICHEL Pierre, BRAND Michèle, PROST George, EPAILLY Stéphane, JEUNET Mélanie, SEIBERT Ludovic, SAILLARD Christine, BOZZONETTI Thierry, SALLAN Jean-Michel, COLBACK LEITAO Marie-Paule, GRILLET Sabine.

**Membre excusé** : CHENAVAS Andréanne

**Secrétaire de séance** : EPAILLY Stéphane

### **1/ Approbation du compte rendu précédent**

Celui-ci est adopté à l'unanimité

### **2/Compte rendu des commissions et EPCI**

Les travaux pour le renforcement du réseau d'eau du bas de ville se réaliseront au mois de Mai.

Une réunion de concertation se tiendra le 10 avril en Mairie avec le SIDEC et le SIEG

La commission tourisme travaille à promouvoir notre territoire et ce grâce au Parc du Haut Jura. Le but étant d'améliorer le classement des sites touristiques du grandvaux.

Un don du GAT de 30 000€ est versé à l'office du tourisme du Grandvaux.

Un sentier découverte est à l'étude à St Laurent en Grandvaux avec un parcours ludique.

Une étude est en cours pour réaliser un cheminement PMR au belvédère des 3 lacs.

D'autres projets sont à l'étude au parking du pic de l'aigle, avec des possibilités de financement intéressantes.

### **3/ Fiscalité**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité qui restent donc :

Taxe d'habitation	<b>9.53%</b>
Taxe foncière (bâti)	<b>5.20%</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>11.39%</b>
C.F.E. (ancienne TP)	<b>13.23%</b>

La fiscalité rapportera à la commune en 2018 environ 97 000 € allocations diverses comprises et le reversement de 42 000 € de garantie individuelle de ressources déduit.

### **4/ Vote compte administratifs 2017**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Excédent Reporté		382 636.85	65 097.24	
Opérations de l'année	678 292.79	651 095.21	503 739.01	494 032.62
<b>TOTAUX</b>	<b>678 292.79</b>	<b>1 033 732.06</b>	<b>568 836.25</b>	<b>494 032.62</b>
Résultat de clôture		<u>355 439.27</u>	<u>74 803.63</u>	

### **Excédent global : 382 636.85**

*Budget assainissement* : excédent de 37 020.92 €

*Budget lotissement* : déficit de 176 697.95 €

### **5/ Vote compte de gestion et affectation des résultats:**

Le conseil vote les comptes de gestion établis par Mme la percepteur et décide de l'affectation des résultats.

### **6/ Vote des budgets primitifs 2018**

- Approbation à l'unanimité du budget prévisionnel 2018 se répartissant comme suit:
  - En recettes et dépenses de fonctionnement à 929 100 €.
  - En recettes et dépenses d'investissement à 572 305 €.
  
- Approbation à l'unanimité du budget ASSAINISSEMENT, s'équilibrant en fonctionnement à 43 450 € et en investissement à 38 570 €.
- Approbation à l'unanimité du budget LOTISSEMENT, s'équilibrant en fonctionnement à 550 300 € et en investissement à 472 068 €.

### **7/ Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le Conseil Municipal décide le renouvellement de la ligne de trésorerie pour pallier à un éventuel manque de trésorerie auprès du Crédit Mutuel, celle-ci ayant les meilleures conditions (Euribor 3 mois +0.8%).

### **12/Organisation de la fête patronale**

Un comité des fêtes a été créé, ce dernier chapeaute toutes les associations du village qui souhaitent y participer. Toute personne intéressée par l'événement peut se manifester pour intégrer ce comité (prochaine réunion le mercredi 11 avril à 19h à la mairie)  
Le programme du week-end est en cours de réalisation.

### **13/Questions diverses**

L'association des pitchouns demande à la commune de Chaux du Dombief l'assentiment d'un financement supplémentaire afin de pouvoir accueillir une apprentie au sein de la garderie. Mélanie JEUNET (trésorière de l'association) explique que les effectifs des enfants en garde augmentant, une personne supplémentaire sera nécessaire, quoiqu'il arrive.

Le conseil souhaite que l'association prenne des dispositions pour équilibrer la contribution financière des parents.

Il demande qu'une projection soit réalisée avec l'intégration des frais de l'apprentie ainsi qu'une augmentation des frais de garde, afin de mieux arbitrer la décision.

En cas d'acceptation un point sera réalisé tous les 4 mois.

La séance est levée à 23h45.